

Pourquoi le CCIF n'a-t-il pas poursuivi l'Indigène de la République Aya Ramadan pour apologie du terrorisme

écrit par Maxime | 27 juin 2017

J'étais paniqué en lisant [l'article du CCIF](#) ce matin car l'apologie du terrorisme est très sévèrement punie et le verbe « comprendre » m'inquiétait. Mais « comprendre » n'est pas « excuser ». Je ne vois pas en quoi le texte pourrait être condamnable sur de telles bases. Celui qui ne cherche pas à comprendre est un imbécile né.

Paniqué et indigné d'imaginer que Christine Tasin puisse être condamnée comme ceux qui mettent des drapeaux de Daech sur leurs balcons, j'étais aussi indigné parce que le texte, que j'ai lu, dans mon souvenir invitait à réfléchir et n'incitait pas à imiter.

Il n'exprimait pas non plus une joie particulière.

On ne peut pas condamner quelqu'un pour des sentiments qu'il ou elle pourrait ressentir sans l'exprimer. Sinon, où va-t-on ?

Mais désormais, je suis rassuré. En effet, un an après les propos tenus par Aya Ramadan, il ne semble pas que l'intéressée ait été effectivement poursuivie et jugée. Pour une telle affaire, un délai d'un an paraît suffisant pour qu'on ait des nouvelles, à moins que la presse garde le silence.

A ce jour, je n'ai trouvé aucun jugement la concernant.

Et pourtant, ses propos étaient clairs, manifestes et n'avaient rien à voir avec ceux dont il est ici question : <https://www.marianne.net/politique/une-militante-du-parti-des->

[indigenes-de-la-republique-felicite-les-auteurs-de-lattentat](#)

« Il est bientôt minuit le 8 juin lorsque Aya Ramadan, une militante du PIR, publie le message suivant sur son compte Twitter : « Dignité et fierté ! Bravo au deux Palestiniens qui ont mené l'opération de résistance à Tel-Aviv ». Un acte de « résistance » qui a constitué à ouvrir le feu sur des terrasses de café mercredi soir, dans un quartier animé de Tel-Aviv, faisant quatre morts et cinq blessés. Une attaque qui rappelle terriblement dans sa forme celles perpétrées le 13 novembre dernier à Paris ».

Elle y employait le mot « bravo » notamment.

Alors, y aura-t-il deux poids, deux mesures ?

Je ne crois pas que le « deux poids, deux mesures » soit généralisé au stade du jugement, du moins en ce qui concerne les motifs des décisions (pour les peines, c'est moins évident car rien n'est harmonisé).

Mais au stade des poursuites, des consignes gouvernementales, il peut en aller autrement car on n'a pas les mêmes moyens de contrôler la cohérence des décisions prises.

Il est imaginable que Christine Tasin puisse être punie et Aya Ramadan en liberté !

Complément sur Aya Ramadan

<http://resistancerepublicaine.com/2016/06/10/4-morts-a-tel-aviv-orgasme-de-aya-ramadan-pir-silence-de-tubiana-et-de-la-ldh/>

<http://resistancerepublicaine.com/2015/01/21/aya-ramadan-du-parti-des-indigenes-de-la-republique-charlie-est-devenu-une-arme-de-domination-raciste-par-antiislam/>